

**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

## L'ESPACE TEST DES TERRES DU VELIN OUVRE SES PORTES

**EN SEPTEMBRE 2024**

***Vous avez un projet d'installation en maraichage biologique ?  
Nous vous aidons à le tester en conditions réelles !  
Rejoignez l'espace test agricole des Terres du Velin***



La Métropole de Lyon, dans le cadre de sa politique Agriculture / Alimentation, développe un espace test agricole consacré au maraichage biologique, intégrant une dimension d'approvisionnement de la restauration collective dans son modèle de développement. Cet espace test vient apporter un complément professionnel post formation permettant d'accroître la réussite des installations futures sur le territoire métropolitain.

La Métropole de Lyon encourage une approche collaborative, où les porteurs de projet peuvent explorer de nouvelles idées, partager des connaissances et contribuer à un avenir agricole durable.

En partenariat avec la Ville de Vaulx-en-Velin, elle propose trois places sur cet espace-test agricole pour construire son projet de production maraichère grandeurs nature dans un cadre sécurisant.

### PROFIL

#### Conditions d'accès

- > Avoir une formation de type **BPREA\*** et/ou une expérience significative en maraichage,
- > Etre éligible au **contrat CAPE\*\*** (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, salarié à temps partiel...)
- > Etre en mesure d'apporter un fond de trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité
- > Volonté de tester des démarches agro-environnementales

#### Qualités humaines

- > Motivation, capacités entrepreneuriales, d'initiatives et d'autonomie
- > Volonté de s'intégrer dans le tissu socio-économique local
- > Capacité à travailler en commun et à gérer un lieu collectif et des équipements mutualisés

#### DUREE

Un an renouvelable deux fois.

**Entrée en test à partir de septembre / octobre 2024**

#### CAPACITE d'ACCUEIL

Trois porteurs de projets

**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

## **OBLIGATIONS POUR LES PORTEURS DE PROJETS**

- s'engager à travailler à la production agricole et maraichère biologique sur l'espace-test pour en tirer un revenu.
- s'engager au respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique.
- le maraichage biologique devra être production principale.
- s'engager à commercialiser une partie de la production de légumes auprès de la restauration collective grâce à un accompagnement spécifique.
- s'engager à l'entretien du matériel mis à disposition et des parcelles productives (haies, etc).
- S'engager à entretenir le lieu collectif en collaboration avec les autres testeurs.

## **INFRASTRUCTURE ET MATERIEL MIS A DISPOSITION**

- une parcelle individuelle de 1 Ha irriguée
- un tunnel de production/ testeur de 650 m<sup>2</sup> équipé du matériel d'irrigation
- une parcelle collective est également mise à disposition

### **Du matériel et des locaux en commun**

- Une maison « base de vie » (vestiaires, douches, bureaux, cuisine, salle de réunion),
- Un parc matériel polyvalent :
  - Tracteur équipé (chargeur, relevage AV/AR, 4RM, Vitesse rampante, pour planche 1,20m et stabilisateur hydraulique)
  - bennette biodéchets
  - Broyeur à marteaux
  - Butteuse de planche
  - Butteuse à légume 2 rang
  - Bioturbosol
  - Dérouleurs paillage
  - Herse étrille
  - Rotavator
  - Planteuse bulbille/patate
  - Semoir ebra manuel
  - Arracheuse à tapis
  - Souleveuse articulé
- une serre à plants (9,30 m x 16 m)
- 1 kit irrigation de plein champ modulable avec couverture intégrale et goutte à goutte à compléter au besoin par le testeur (100ml de PE, et 5000ml de GAG avec vanne et raccord et asperseur compris)
- Un cabanon de rangement
- 1 atelier pour travail du bois, du métal, et hydraulique
- un hangar agricole pour le conditionnement
- une chambre chaude et 2 chambres froides bi-températures

- une station de lavage des légumes

## Le lieu test

Il est situé à Vaulx-en-Velin dans la zone agricole des Terres du Velin. Il comprend deux sites :

- au 59 rue Lamartine, une base de vie avec un lieu de repos, stockage, hangar, chambre froide, atelier, conditionnement, aire de lavage...
- Chemin de Chapolat, des parcelles agricoles en proximité : parcelles de cultures, tunnels et serres, irrigation.



## UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE A CHACUN-E

- Un accompagnement global à la fois économique et humain par l'ADDEAR
- Un accompagnement à l'insertion dans le tissu socio-économique local par un agriculteur local
- Un accompagnement spécifique à la commercialisation en restauration collective par Agribio.
- Un accompagnement technique par le responsable d'exploitation de la ferme métropolitaine ainsi qu'un agriculteur local
- Un portage juridique et comptable dans le cadre du contrat CAPE avec la couveuse Start'ter

## PARTICIPATION FINANCIÈRE

Une participation financière est demandée en échange du portage d'activité et de la mise à disposition des moyens de production.

Les tarifs 2024 sont les suivants :

1<sup>ère</sup> année gratuité sauf charges fluides (électricité, eau) et eau agricole + location gros et moyens matériels à l'heure

2<sup>ème</sup> année : redevance annuelle de 1000 euros et charges précisées précédemment + location gros et moyens matériels

3<sup>ème</sup> année : redevance annuelle de 2000 euros et charges précisées précédemment + location gros et moyens matériels

### **CALENDRIER ET MODE DE SELECTION**

- Du 22 mars au 17 mai 2024 : dépôt des candidatures avec deux visites de site pour les porteurs de projet intéressés.
- semaine du 21 mai : premières analyses des candidatures
- Du 21 mai à fin juin : échange autour du pré-projet professionnel (modèle technico-économique et objectifs personnels (revenus, organisation, lieu de vie, ...)) pour finalisation de la candidature avant jury
- Fin juin : jury de sélection sur la base d'un entretien d'une heure par candidat (30 minutes de présentation et 30 minutes d'échanges et de questions).
- Communication des résultats au plus tard 5 jours après la tenue du jury pour les candidats retenus.
- Fin août /septembre : modalités contractuelles et des engagements / Signature du contrat CAPE et du règlement.

Le jury de sélection est composé de membres de la Métropole de Lyon, de la ville de Vaulx en Velin, de Start'er, structure assurant la fonction couveuse ainsi que de l'ADDEAR, qui fera l'accompagnement global du testeur.

### **VISITE DE SITE**

Si vous êtes intéressés, nous vous proposons deux visites pour découvrir ce futur espace test  
- le 12 avril de 9h à 12h ou le 19 avril de 9h à 12h

Rendez vous au 59 rue Lamartine à Vaulx en Velin.

#### **Comment candidater ?**

Le règlement de l'espace test et le dossier de candidature sont disponibles auprès de :

[agriculture@grandlyon.com](mailto:agriculture@grandlyon.com)

Renvoyer votre dossier de candidature complété avant le 17 mai 2024.

#### **Demande de renseignements**

Vous souhaitez un renseignement ?

Merci d'adresser un mail en précisant votre demande et nous vous répondrons ou conviendrons d'un rendez-vous téléphonique dans les 3 jours suivant la réception de votre mail.